

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'OTTERBURN PARK**

RÈGLEMENT NUMÉRO 461-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 461 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 8 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ ET LE PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 16 PORTANT SUR LE QUORUM

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance du conseil municipal en date du 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST STATUÉ, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

ARTICLE 2 – TITRE

Le présent Règlement s'intitule : Règlement numéro 461-1 modifiant le Règlement numéro 461 constituant un comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park afin de remplacer l'article 8 portant sur la composition du comité et le paragraphe 1 de l'article 16 portant sur le quorum.

ARTICLE 3 – REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 461

Le texte de l'article 8 du Règlement numéro 461 est remplacé par le texte suivant :

« ARTICLE 8 – COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Le comité comprend :

- Le maire de la Ville qui est membre d'office du comité;
- 4 membres, choisis parmi les résidents de la Ville;
- 1 membre du conseil municipal qui est le président.

ARTICLE 4 – REMPLACEMENT DU PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 461

Le texte du paragraphe 1 de l'article 16 du Règlement numéro 461 est remplacé par le texte suivant :

« **ARTICLE 16 – QUORUM ET DROIT DE VOTE**

1) Le quorum des séances du comité est de deux membres votants présents; »

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

 Denis Parent
MAIRE

 Me Julie Waite
GREFFIÈRE

CERTIFICAT

Présentation et dépôt du projet de Règlement:	18 janvier 2021
Avis de motion:	18 janvier 2021
Adoption :	
Avis d'entrée en vigueur :	

 Denis Parent
MAIRE

 Me Julie Waite
GREFFIÈRE